

# Bulletin des Négociations de la Terre

Un service d'information sur les négociations en matière de développement et d'environnement

Vol. 9 No. 60

Publié par l'Institut International du Développement Durable (IIDD)

Lundi 11 Novembre 1996

## LES FAITS MARQUANTS DE LA CdP-3 DE LA CDB SEANCES DES 8 et 10 NOVEMBRE 1996

Les délégués à la CdP-3 se sont réunis en Grande Commission la journée du vendredi, pour discuter des questions du transfert technologique, des droits de propriété intellectuelle (DPI), des contributions à apporter à la Commission de l'OMC sur le Commerce et l'Environnement (CCE) et à la Session Extraordinaire de l'AGNU, des mesures d'encouragement et enfin, du rapport du Groupe de Travail sur la Biosécurité. Les Groupes de Travail sur la biodiversité agricole et sur les questions budgétaires se sont également réunis. Des groupes de travail et de rédaction ainsi que des consultations officieuses devaient se dérouler durant le weekend pour l'élaboration des projets de décision devant être soumis à la Grande Commission.

### GRANDE COMMISSION

**TRANSFERT TECHNOLOGIQUE:** Le Secrétariat introduisit le document relatif à l'accès et au transfert technologique (UNEP/CDB/COP/3/21). Le Président du SBSTTA, Peter SCHEI (Norvège), passa en revue la décision II/3 du SBSTTA et appela à l'adoption d'une approche intégrée permettant de faciliter le transfert technologique. Les G-77/CHINE et l'AFRIQUE DU SUD souhaitaient l'élaboration d'un inventaire des techniques transférables, et, appuyés par la CNUCED, l'INDE, le MALAWI, la MALAISIE, les PHILIPPINES, la SUISSE et d'autres, mirent l'accent sur la nécessité d'un renforcement des capacités dans les pays en développement. Le MALAWI appela le FEM à mettre à disposition des ressources financières pour le renforcement des capacités.

La CNUCED parla de la mise en place d'un marché biocommercial international assorti de mesures d'encouragement à la préservation des ressources biologiques. L'Afrique du Sud, au nom du Groupe Africain, souligna que seules les techniques respectant l'environnement (TRE) devraient être transférées. L'UE appela à l'établissement d'un cadre international permettant de faciliter la coopération en matière de transfert technologique. La MALAISIE et les PHILIPPINES appelèrent à un approfondissement du mécanisme d'échange d'information (MEI) et à une meilleure définition du rôle du FEM, et, avec la République de Corée, à une plus grande implication du secteur privé. Le RWANDA déclara que la sécurité alimentaire doit constituer une priorité pour le transfert technologique. La SUEDE mit en relief le renforcement des capacités, les mesures d'encouragement et l'amélioration du MEI. La TANZANIE mit l'accent sur les TRE et sur le partage des profits.

Le CHILI souligna l'importance de la biosécurité et du savoir traditionnel. La REPUBLIQUE DOMINICAINE appela à l'instauration de "partenariats authentiques" dans le domaine du transfert technologique. HAITI évoqua l'insuffisance des ressources financières. Le CANADA soutint l'utilisation de réseaux pour la promotion du transfert technologique. Le LATIN AMERICAN PLANT SCIENCE NETWORK mit l'accent sur les programmes de formation dans les domaines de la botanique et de

la biotechnologie.

**DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE:** Le Secrétariat introduisit les documents traitant des DPI et du lien entre la CDB et l'Accord sur les Aspects Commerciaux des Droits de Propriété Intellectuelle (UNEP/CDB/COP/3/22 and 23). L'UE lia le bon fonctionnement des systèmes de DPI à la mise en application de la CDP. La COTE D'IVOIRE, au nom du Groupe Africain, appela à l'instauration de DPI pour le savoir traditionnel et à la mise en place d'un mécanisme juridique pour l'accès.

L'AFRIQUE DU SUD et la NOUVELLE ZELANDE parlèrent de la nécessité d'adapter les DPI au savoir traditionnel. L'ALLEMAGNE qualifia les DPI "d'élément catalytique" pour les arrangements concernant le partage des profits. L'AUSTRALIE préférait voir les DPI discutés dans le cadre des objectifs de la CDB plutôt que de manière séparée. Le CANADA reconnut la nécessité de respecter les contributions du savoir traditionnel dans l'accomplissement des trois objectifs de la CDB.

L'INDE, le BRESIL, la TANZANIE et la MALAISIE apportèrent leur appui à la recommandation d'une étude approfondie sur les politiques de divulgation des applications brevetées. Le délégué US se déclara favorable à la divulgation volontaire du lieu d'origine mais opposé à l'idée d'en faire une condition nécessaire. Les PHILIPPINES, le JAPON et d'autres encouragèrent l'élaboration d'études de cas sur l'impact des DPI. Les PHILIPPINES et la COLOMBIE déclarèrent que la CdP devrait s'assurer que l'information divulguée à travers le MEI demeure la propriété de ceux qui en sont à l'origine.

Les G-77/CHINE et la FRANCE appelèrent à une collaboration avec l'Organisation Mondiale des Droits de Propriété Intellectuelle (WIPO). Le MEXIQUE exprima ses réserves concernant la proposition avancée par la WIPO pour l'établissement d'un droit d'auteur sur bases de données et demanda une analyse d'impact à ce sujet. La BOLIVIE déclara que les systèmes juridiques ne sont pas adéquats pour le traitement de la question du savoir, des innovations et des pratiques indigènes. L'INDONESIE appela à l'arrêt de la biopiraterie. L'organisation FRIENDS OF EARTH INTERNATIONAL nota que le troisième objectif de la CDB (partage des profits) n'a pas bénéficié d'une attention adéquate. La GREEN INDUSTRY BIOTECHNOLOGY PLATFORM déclara que l'investissement privé ne se produira que là où la protection de la propriété intellectuelle est forte. La FONDACION NATURA s'opposa à l'idée de breveter les gènes humains et déclara que la recherche en matière de génétique humaine doit s'effectuer pour des utilisations strictement médicales.

La NORVEGE, la NOUVELLE ZELANDE, l'AUSTRALIE et les G-77/CHINE étaient d'accord que la CDB doit envoyer une déclaration de position à la CCE et qu'elle doit participer à ses délibérations. La SUISSE, les USA, la FRANCE et l'UE étaient d'avis que la CDB présente une demande pour un statut d'observateur à la CCE.

Le BRESIL suggéra à la CdP de présenter à l'OMC des propositions concernant l'évaluation de ces aspects en 1999. L'INDIAN INSTITUTE OF PUBLIC ADMINISTRATION fit noter que le document relatif aux Aspects Commerciaux des Droits de Propriété Intellectuelle ne traitait pas des conflits potentiels avec la CDB, et appela à une étude critique globale sur

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé et édité par Emily Gardner <egardner@hawaii.edu>, Désirée McGraw <dez@interramp.com>, Daniel Putterman, Ph.D. <dputterman@igc.apc.org>, Kira Schmidt <kiras@iisd.org>, Lynn Wagner <grund@chaph.usc.edu> et Steve Wise <swise@igc.apc.org>. Directeur de la Publication, Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Vision Française par Mongi Gadhoun <mongi.gadhoun@enb.intl.tn>. Les donations régulières du *Bulletin* sont assurées par l'Institut International du Développement Durable <iisd@web.apc.org>, le Ministère Néerlandais de la Coopération pour le Développement et les Pew Charitable Trusts. Un soutien général a été accordé au *Bulletin* pour l'exercice 1996 par l'Overseas Development Administration (ODA) du Royaume-Uni, le Ministère des Affaires Etrangères Danemark, le Ministère Suédois de l'Environnement, le Bureau Fédéral Suisse de l'Environnement, le Ministère Islandais de l'Environnement, le Ministère Norvégien de l'Environnement, le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité Nucléaire, les Ministères Autrichiens des Affaires Etrangères et de l'Environnement, et le Ministère des Affaires Etrangères du Japon. Un financement spécial pour la couverture de la CDB a été fourni par le Ministère Allemand de la Coopération Internationale et la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), et pour la version Française par l'ACCT/IEPF avec l'appui du Ministère Français de la Coopération. A Buenos Aires, le *Bulletin* peut être contacté par tel au +54-1-811-5403, Ext. 130, et par fax au +54-1-813-8647. Les auteurs peuvent être joints à leurs adresses électroniques et par tel au +1-212-644-0204 ou fax au +1-212-644-0206. L'IIDD peut être contacté par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada; tel: +1-204-958-7700; fax: +1-204-958-7710. Les opinions exprimées dans le *Bulletin des Négociations de la Terre* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des autres auteurs. Des extraits du *Bulletin des Négociations de la Terre* peuvent être utilisés dans d'autres publications moyennant une citation appropriée. Les versions électroniques du *Bulletin* sont transmises automatiquement à la

cet Accord et le GATT. Le RESEAU TIERS MONDE déclara qu'il y avait un conflit évident entre l'Accord sur les Aspects Commerciaux des DPI et la CDB, et demanda à la CdP de considérer la possibilité de recommander l'annulation des dispositions concernant les brevets touchant à la vie, lors de la révision de 1999.

**MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 11:** Le Secrétariat introduisit les document relatifs aux mesures d'encouragement (UNEP/CDB/COP/3/24 and Inf.36). L'UE déclara que les mesures d'encouragement sont autant de moyens souples d'accompagnement pour les efforts de conservation. L'ARGENTINE appela à des mesures d'encouragement au-delà des zones protégées. L'AFRIQUE DU SUD mit l'accent sur des législations habilitantes. L'UGANDA, au nom du GROUPE AFRICAIN, proposa la mise au point d'un programme de travail sur les mesures d'encouragement. Le MALAWI et la SUISSE appelèrent à l'inscription de cette question comme point permanent de l'ordre du jour. La NORVEGE s'y opposa, appelant à son intégration dans les questions thématiques et sectorielles.

L'Australie appela à des mesures d'encouragements incluant l'éducation, les droits de propriété et les dispositions en matière de marketing. Le SENEGAL demanda de plus amples informations concernant le secteur privé et le renforcement des capacités. L'INDONESIE demanda des contributions de la part du SBSTTA-3. Le CAP-VERT plaida pour des mesures d'encouragement d'ordre social et culturel. La COREE DU SUD proposa une approche par étape, et, avec le PEROU, appela à la conduite d'études de cas et d'évaluation. Le NEPAL plaida pour des encouragements d'ordre économique et social.

La SUISSE souligna l'importance d'avoir des mesures d'encouragement aboutissant à des résultats immédiats, et de corriger les mesures perverses. Les USA et la Norvège déclarèrent que des mesures volontaires et contraignantes doivent venir compléter les mesures d'encouragement. Le délégué des PAYS-BAS mit en relief un point de vue sectoriel. La COLOMBIE souligna l'importance d'avoir des mesures permanentes, directes et de portée régionale. Le CANADA appela à l'intégration des forces du marché. La COMMISSION des PAYS-BAS pour L'UICN insista sur la nécessité de supprimer les mesures d'encouragement perverses.

**CONTRIBUTIONS A LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'AGNU:** Le Secrétariat introduisit le document portant sur les contributions à apporter à la Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies à partir de la perspective des trois objectifs de la CDB (UNEP/CDB/COP/3/25, Inf.6 and Inf.42).

De nombreuses délégations apportèrent leur appui à la proposition de soumettre un rapport à la Session Extraordinaire de Juin 1997. L'UE recommanda que le rapport soit succinct et comprenne une synthèse sur le travail de la Convention et sur les enseignements tirés de chacun des trois objectifs, ainsi qu'une expression de la volonté de continuer à collaborer étroitement avec les différents fora internationaux. La NOUVELLE ZELANDE et l'INDONESIE soulignèrent la nécessité d'éviter le double emploi. Le CANADA déclara que la CdP doit saisir cette occasion pour exhorter les institutions financières majeures à inclure les objectifs de la Convention dans leurs délibérations. CUBA fit état de l'état d'avancement actuel de la mise en oeuvre et, avec la COLOMBIE et la HONGRIE, mit en relief les relations établies avec d'autres Conventions. Le délégué des PAYS-BAS souligna le caractère intersectoriel de la biodiversité et la nécessité de l'intégrer dans les points pertinents de l'ordre du jour de la CDD. La NORVEGE et le ZIMBABWE soulignèrent l'importance de l'intégration des considérations de biodiversité dans d'autres processus et secteurs.

**BIOSECURITE:** Le Secrétariat introduisit le rapport de la première réunion du Groupe de Travail *Ad Hoc* Non Restreint sur la Biosécurité (BSWG) (UNEP/CDB/COP/3/26 and 27). Le Président du BSWG, Veit KOESTER (Danemark), présenta les recommandations procédurales de la réunion à l'adresse de la CdP.

La plupart des délégations étaient d'accord sur la constitution d'un Bureau de dix membres mais étaient divisées quant à la question de sa permanence. L'UE, la CHINE, les PHILIPPINES, la HONGRIE et le MEXIQUE déclarèrent que le Bureau devrait être composé de ses membres actuels. L'UE, le ROYAUME-UNI, la CHINE, l'INDONESIE, les PHILIPPINES, la NOUVELLE ZELANDE et la NORVEGE se déclarèrent favorables à l'établissement d'un Bureau permanent. Le ZIMBABWE, le CAMEROUN et le MAROC exprimèrent leurs réserves. Le MAROC suggéra que la moitié des membres du Bureau soit renouvelée chaque année. Le BRESIL, le VENEZUELLA et la TUNISIE appelèrent à un Bureau par roulement.

La BOLIVIE, le VENEZUELLA, la GUINEE EQUATORIALE et la TUNISIE précisèrent que les considérations socio-économiques et la responsabilité doivent être traitées dans les futures négociations du protocole.

Le CAMEROUN, la TANZANIE, Le ROYAUME-UNI, la FEDERATION RUSSE, le MEXIQUE, le ZIMBABWE, la NOUVELLE ZELANDE, la SUISSE et la TUNISIE soulignèrent

la nécessité du renforcement des capacités en matière de biosécurité. La TUNISIE ajouta que le protocole doit traiter de la question de l'accord éclairé préalable.

La MALASIE, la SUISSE et l'ITALIE endossèrent les Lignes Directrices Techniques Internationales du PNUE pour la Sécurité en matière de Biotechnologie. Le BRESIL soutint l'idée de retenir les Lignes Directrices comme mécanisme intérimaire en attendant la conclusion du protocole. La NORVEGE nota que les Lignes Directrices ne doivent ni porter préjudice à, ni exclure quelque élément que ce soit du futur protocole de biosécurité. La GUINEE EQUATORIALE recommanda à la CdP de considérer l'opportunité des Lignes Directrices dans l'absence des fonds nécessaires à leur mise en application.

Le RESEAU TIERS-MONDE et GREENPEACE INTERNATIONAL appelèrent à un moratoire mondial sur les organismes génétiquement modifiés. La BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANIZATION souligna les avantages de la biotechnologie lorsqu'elle est judicieusement appliquée et recommanda au Secrétariat de prendre en considération les récentes consultations entre l'OIT et la FAO. La GREEN INDUSTRY BIOTECHNOLOGY PLATFORM déclara que le secteur privé doit pleinement contribuer à assurer une mise en application effective.

## GROUPES DE TRAVAIL

**BIODIVERSITE AGRICOLE:** Le Groupe de Travail Non Restreint sur la Biodiversité Agricole se réunit vendredi matin pour entendre le rapport du comité de rédaction présidé par Bráulio de Souza DIAS (Brésil). Le Groupe de Travail, présidé par Manfred SCHNEIDER (Autriche) se réunit samedi pour poursuivre la revue du texte consolidé. Les points litigieux furent confiés à des consultations officieuses. Deux groupes de contact devaient être établis samedi soir pour traiter du programme de travail et des questions de financement.

Le Groupe de Travail termina ses travaux dans la nuit du samedi après avoir produit un projet de décision comprenant une section opérationnelle, un préambule et trois appendices. Quelques crochets restent à résoudre autour de points tels que l'impact du commerce international, les forces du marché, le programme de travail et le lien entre le Système Mondial de la FAO et la CDB.

**FINANCE:** Les délégués du Groupe de Travail sur les questions financières ont complété dans la matinée du vendredi leur première considération des modifications à introduire dans le Mémorandum d'Entente (UNEP/CDB/COP/3/10). Une proposition des G-77/Chine préconisant que le FEM "indique clairement les raisons pour lesquelles la partie identifiée du réapprovisionnement est considérée comme un financement nouveau et supplémentaire, fut placée entre crochets. Durant la revue du projet de décision des G-77/Chine concernant l'orientation à fournir au FEM, plusieurs pays industrialisés devaient indiquer qu'ils étaient prêts à considérer la fourniture de quelques orientations supplémentaires sur la base des recommandations du SBSTTA et des points inscrits à l'ordre du jour de la CdP-3, mais qu'ils ne souhaitaient pas reconsidérer les lignes directrices du FEM avant l'évaluation de 1997. Des consultations officieuses devaient avoir lieu dans l'objectif d'identifier les éléments à retenir conformément à cette démarche. Le Groupe de Travail examina ensuite les projets de révision concernant l'évaluation de l'efficacité du mécanisme de financement et discuta entre autres questions, de la portée de l'évaluation et de la manière de se référer aux activités du FEM liées à la biodiversité. Un petit groupe de consultation fut constitué dans l'objectif de produire un nouveau projet de décision concernant l'évaluation.

## DANS LES COULISSES

La CdP-3 entamant la seconde moitié de son parcours, les délégués sont de plus en plus concentrés sur la manière de formaliser les décisions finales. Plusieurs d'entre eux réfléchissent également sur le *modus operandi* des futures CdP, en particulier en termes de focalisation de l'ordre du jour et de simplification du travail. Concernant l'ordre du jour, l'un des délégués suggéra que le point sectoriel prévu pour la CdP-4, celui des écosystèmes aquatiques terrestres, pouvait être le point focal des discussions sur les questions intersectorielles, telles que celles du partage des profits et de la coopération technique. De nombreux délégués ont appelé officiellement à un agenda plus focalisé, mais tout un éventail de questions prioritaires est proposé à la considération de la CdP-4.

## A SUIVRE AUJOURD'HUI

**GRANDE COMMISSION:** La GC se réunira ce matin pour l'examen du lien de la CDB avec d'autres accords internationaux, et pour la considération du programme de travail de moyen terme de la CdP.

**GROUPES DE TRAVAIL:** Le Groupe de Travail sur les questions budgétaires se réunira probablement de 9h à 13h et de nouveau dans l'après-midi.

|